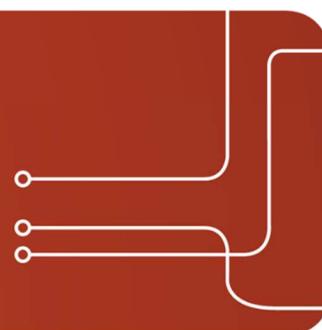


Possibilités forestières en vigueur à compter du 1^{er} avril 2018

Rapport final

Anticosti
Territoire forestier résiduel 096001

Bureau du forestier en chef



Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.

Version 3.0

14 mars 2018

Contexte

Les possibilités forestières du territoire forestier résiduel d'Anticosti sont déterminées par le Forestier en chef en raison de la quantité et de l'importance des nouvelles informations actuellement disponibles :

- La disponibilité du 4^e programme d'inventaire écoforestier (format AIPF – Approche d'inventaire par polygone forestier)
- De nouveaux modèles de croissance
- Un nouveau plan d'aménagement forestier intégré préparé par la Direction régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Méthodologie

Le calcul des possibilités forestières a été réalisé à l'aide du logiciel Woodstock de Remsoft. Les données forestières proviennent de l'inventaire écoforestier de la Direction des inventaires forestiers du MFFP. Les hypothèses territoriales ont été ajustées au contexte spécifique du territoire d'Anticosti en collaboration avec la Direction générale du secteur nord-est du MFFP.

Modifications apportées suite à la revue externe

Améliorations apportées suite aux commentaires reçus

- Ajout d'un tableau de répartition des possibilités forestières par territoire faunique structuré

Description du territoire

Catégories	Superficie (ha)
Superficie totale du territoire	786 800
Territoire improductif (incluant l'eau)	216 300
Territoire exclu des activités d'aménagement	272 800
Territoire destiné à l'aménagement forestier (superficie retenue pour le calcul)	297 700

Le calcul des possibilités forestières touche la section de l'île où des droits forestiers sont actifs (territoire forestier résiduel avec convention d'aménagement). Les principaux modes de gestion présents sur l'île sont identifiés à la figure 1.

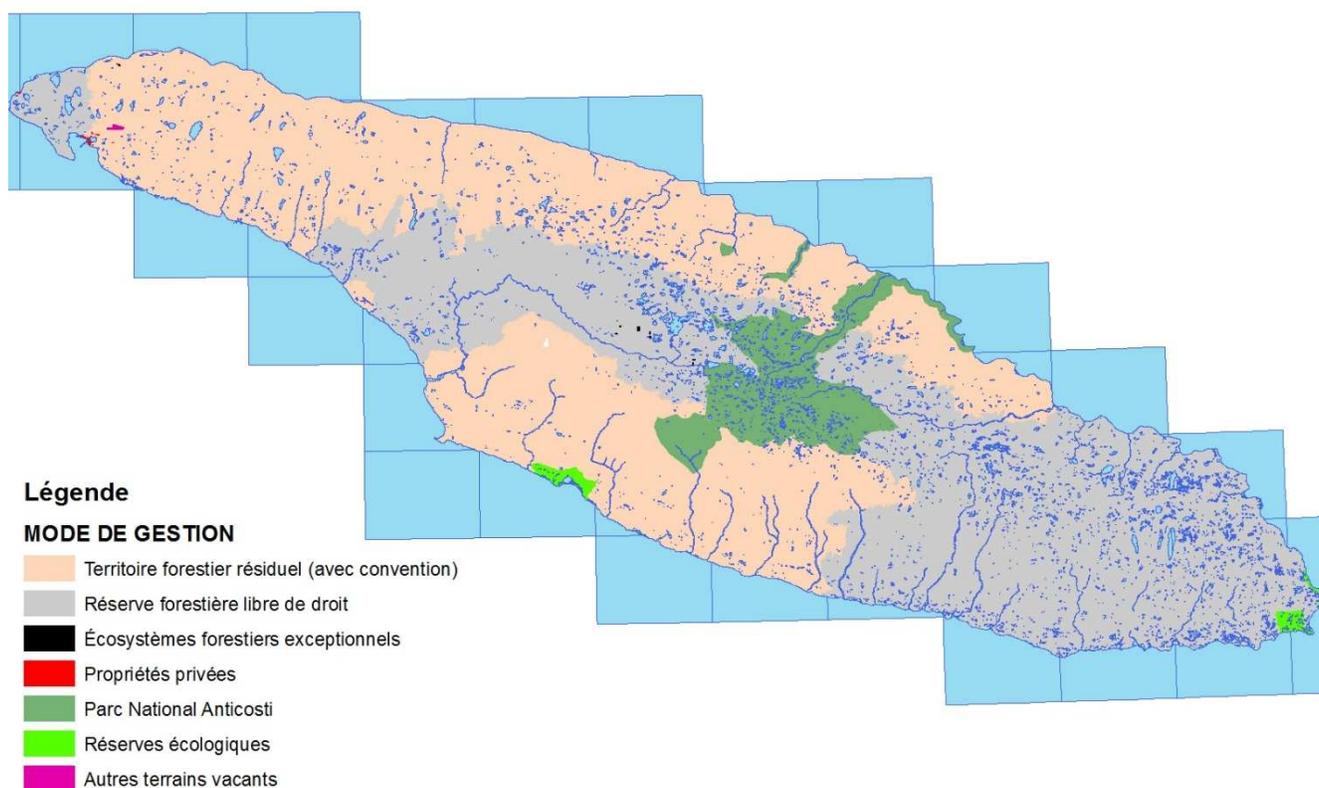


Figure 1. Principaux modes de gestion du territoire

Résultats des analyses

Possibilités forestières théoriques

Les possibilités forestières théoriques ont été évaluées afin de démontrer le potentiel du territoire. Les possibilités forestières théoriques totales seraient de 325 100 m³/an et la possibilité unitaire théorique serait de 1,1 m³/ha/an.



Possibilités forestières

Le tableau suivant montre les possibilités forestières par essence ou par groupes d'essences ainsi que leur variation par rapport à celles actuellement en vigueur. La possibilité forestière unitaire est évaluée à 0,7 m³/ha/an.

Tableau 1. Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences (m³ bruts/an)

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Autres feuillus	Autres feuillus durs	Total
2018 +	212 200	0	0	500	3 700	6 400	0	0	0	222 800
2008-2013	202 000	0	0	0	0	0	0	0	0	202 000
Écart (%)	5%									10%

Le calcul des possibilités forestières a été appliqué à l'échelle des agglomérations d'essences résineuses et feuillues intolérantes. La répartition individuelle du volume par essence est présentée à titre indicatif seulement.

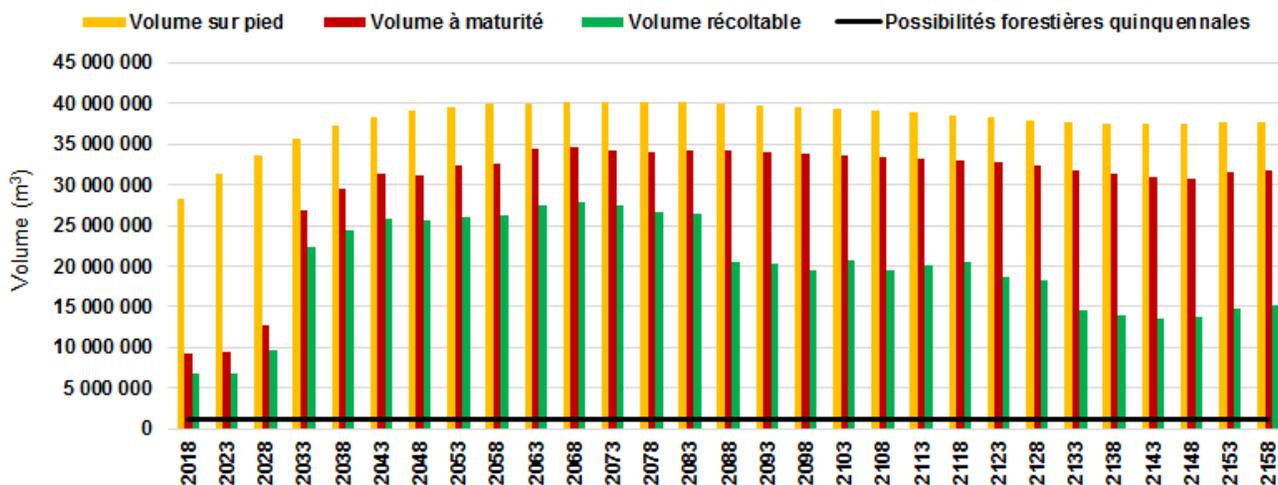


Figure 2. Évolution du volume total sur pied, à maturité, récoltable et des possibilités forestières quinquennales

Dans le graphique ci-dessus, la différence entre le volume à maturité et le volume récoltable s'explique, entre autres, par les entités territoriales non disponibles à la récolte et les coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. À noter que les possibilités forestières illustrées sont quinquennales.

Activités d'aménagement forestier

Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs visés par la stratégie d'aménagement proposée sont présentés dans le tableau ci-dessous. La superficie correspond aux réalisations annuelles moyennes prévues des 30 prochaines années.

Tableau 2. Activités d'aménagement forestier prévues

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	1 180
Autres coupes de régénération (CPPTM, CRS, etc.)	0
Total des coupes finales	1 180
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent(CPIP)	130
Autres coupes partielles (jardinage, éclaircie commerciale, coupe progressive régulière)	0
Total des coupes partielles	130
Total des activités de récolte	1 310
% des coupes finales / récolte totale	90%
% des coupes partielles / récolte totale	10%

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	0
Plantation de base (1 600 plants/ha) en sapin	810
Regarni	10
% de reboisement dans les coupes totales	69%
Total des travaux de reboisement	820
Nettoisement, éclaircie précommerciale et dégagement	0
Élagage	0
Total des travaux d'éducation	0
Total des travaux non commerciaux	820

Le budget d'aménagement requis pour réaliser cette stratégie est de 1,5 M \$/an.

La stratégie présentée prévoit 46 % de récolte dans les secteurs ciblés pour réaliser de futurs exclos et 54 % dans les secteurs hors exclos. Le coût de ces exclos est considéré dans l'évaluation budgétaire. Advenant le cas où 100 % de la récolte serait réalisée sous forme d'exclos, le budget requis serait plutôt de 2,2 M \$/an.

Les scénarios sylvicoles retenus dans les analyses ont été sélectionnés conjointement avec la Direction générale du secteur nord-est et la Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, toutes deux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le reboisement prévu est exclusivement en sapin¹.

¹ Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, il est possible de consulter les fascicules du chapitre 3 du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Facteurs de réduction

Organisation spatiale

La réglementation en vigueur impose une répartition des activités de récolte selon un mode prévoyant une majorité de coupes en mosaïque et un complément en coupes agglomérées.

Dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré actuellement en vigueur, une organisation de la récolte propre à Anticosti est mise en œuvre. Une part importante de la récolte est sous forme agglomérée dans un régime d'ouverture et de fermeture d'exclos. L'impact de l'application du calendrier d'ouverture / fermeture des exclos sur les possibilités forestières est de - 17 %.

Pour la section hors exclos, les modalités reliées à la coupe mosaïque standard ont été appliquées. L'impact de ces modalités sur les possibilités forestières est de - 15 %.

Lisières boisées

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle des lisières boisées afin de préserver la qualité des milieux riverains et de l'eau. Dans le cadre du présent calcul, les lisières boisées ont été retirées *a priori*.

Il n'y a donc pas d'hypothèse de récolte dans les lisières boisées pour ce calcul des possibilités forestières.

Advenant une récolte des lisières boisées, l'augmentation des possibilités forestières serait de l'ordre de 1,2 %, soit 2 600 m³/an.

Particularités du territoire

Modalités relatives au cerf de Virginie

L'île d'Anticosti revêt un caractère particulier relativement à sa population de cerfs de Virginie. En effet, la densité de la population est extrêmement élevée. La chasse aux cerfs représente également la principale activité économique de l'île.

La forte densité de cerfs observée sur l'île a des répercussions importantes sur l'écosystème. Les essences feuillues et le sapin sont en déclin constant sur le territoire depuis le dernier siècle. La composition forestière de l'île a donc été dénaturée au courant des dernières décennies.

Afin de pouvoir maintenir ce niveau élevé de cerfs dans le temps, une stratégie d'aménagement particulière a été mise en place par la Direction générale du secteur nord-est du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Cette stratégie implique plusieurs modalités dont certaines influencent directement les possibilités forestières. Les principales modalités considérées dans le cadre du présent calcul sont :

- Une organisation spatiale de la récolte sous forme agglomérée où les secteurs de récolte sont clôturés (exclos) afin de favoriser la régénération des essences broutées par le cerf.
- Une répartition constante de la récolte par territoire faunique structuré afin de faciliter la mise en place de ces exclos.
- Une interdiction de la récolte dans les peuplements hors exclos offrant une qualité d'habitat intéressante pour le cerf (couvert de sapin et de feuillus > 25 %).
- Un reboisement de base en sapin plutôt qu'en épinettes afin de favoriser la restauration de cette essence et générer de la nourriture dans le temps.
- Des retours après coupe spécifiques sont également prévus à la modélisation pour tenir compte de l'effet du broutement lors de la récolte hors exclos.

L'ensemble de ces modalités relatives aux cerfs de Virginie entraîne un écart important entre les possibilités forestières potentielles et celles déterminées pour le territoire. Par contre, ces modalités permettent de maintenir une plus grande quantité de peuplements de qualité pour le cerf.



Possibilités forestières par territoire faunique structuré

Afin de faciliter la logistique de mise en place des exclos, des possibilités forestières constantes entre les différentes pourvoies ont été demandées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Des balises ont donc été appliquées afin de régulariser celles-ci dans les territoires fauniques. La fluctuation des possibilités forestières entre les territoires fauniques est limitée à 5 % entre les périodes.

Tableau 3. Répartition des possibilités forestières en fonction des territoires fauniques (m³ bruts/an)

Territoires fauniques structurés	2018-2020	2020-2025	2025-2030	2030-2035	2035-2040	2040-2045	Moyenne (30 ans)
Hors TFS (sect. résidents)	3 300	3 500	700	700	500	500	1 500
Pourvoirie Lac Geneviève	83 600	83 600	79 500	79 500	79 500	79 500	80 900
SEPAQ Anticosti	131 300	131 100	138 000	138 000	138 000	138 000	135 700
Safari Anticosti	4 600	4 600	4 600	4 600	4 800	4 800	4 700
TOTAL	222 800						

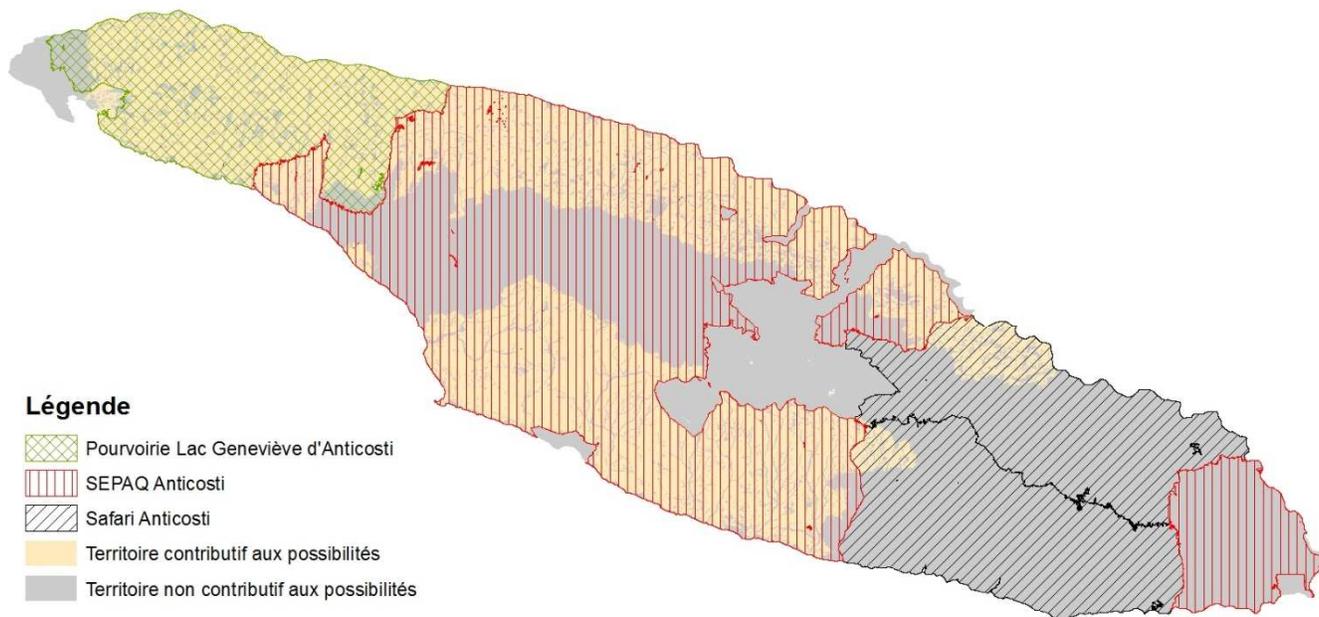


Figure 3. Localisation des territoires fauniques structurés sur l'île

Perturbations naturelles

Deux insectes ont causé de la défoliation sur l'île dans les dernières années, soit l'arpenteuse de la pruche et la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Toutefois, aucun secteur ne présente quatre ans ou plus de défoliation sévère cumulative selon le portrait de 2017. Par conséquent, la récolte préventive de ces secteurs pourrait permettre d'éviter la perte de matière ligneuse.

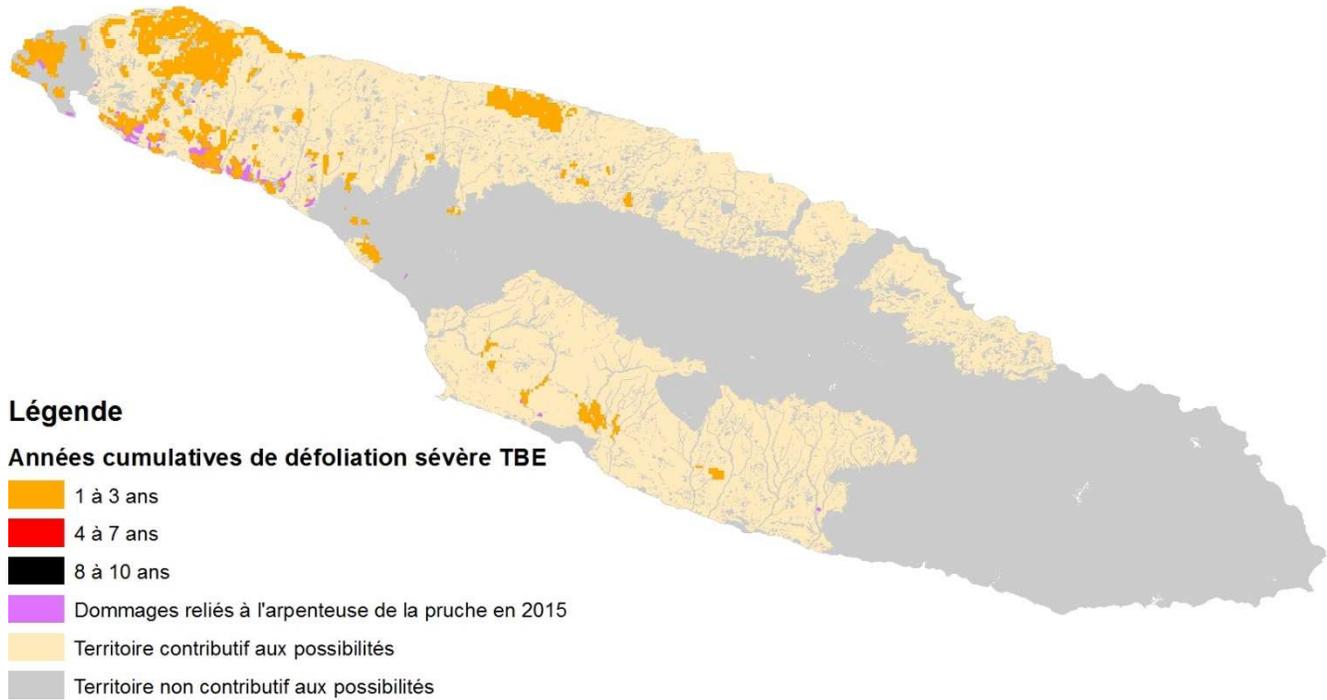


Figure 4. Localisation des dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et l'arpenteuse de la pruche sur l'île

Détermination des possibilités forestières

Le Forestier en chef n'a pas retenu d'éléments supplémentaires à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières.





